

Examinons comment il serait possible de satisfaire à tous les besoins qui viennent d'être signalés. Examinons surtout comment il serait possible de pourvoir à cette nécessité sans grever les finances communales d'autres charges que celles qui déjà leur sont imposées, et en utilisant une partie du parallélogramme que rendrait disponible l'exécution du plan adopté en 1838 pour la régénération du quartier de la Bouche-rie des Terreaux.

Le parallélogramme destiné par ce plan à être couvert de constructions aurait 29 mètres de largeur sur plus de 100 mètres de longueur : on pourrait distribuer cette surface en trois parties dont chacune aurait un emploi spécial et différent.

La subdivision située au couchant, et dotée d'une façade sur la Saône, serait affectée à l'érection d'un édifice public ; la subdivision intermédiaire formerait une cour, séparée par une barrière de fer de chacune des rues latérales ; la subdivision située du côté des Terreaux serait consacrée à des constructions particulières. Dans cette distribution, l'édifice occuperait une longueur de 55 mètres, la cour une longueur de 15 mètres, les maisons une longueur de 35 mètres. La largeur serait partout de 29 mètres.

Avant d'avancer plus loin dans l'examen de la question qui nous occupe, il est utile de définir exactement le mot *édifice*, qui a déjà été souvent employé et qui reparaitra souvent encore dans cet écrit. Il faut bien expliquer qu'on doit entendre ici par ce mot une construction d'un style simple, mais de bon goût, dans le genre, par exemple, des maisons élevées dans la rue Sala, parallèlement aux bâtiments du Grenier à sel, sauf quelques modifications nécessitées par la spécialité de la destination, et sauf encore l'addition de quelques ornements d'architecture.

Ainsi, notre édifice devrait être en même temps élégant et simple. Il donnerait la preuve qu'il est possible d'élever à Lyon une construction publique sans enfouir des masses d'or